



OINVILLE-SOUS-AUNEAU
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX et Valérie PETIT.

Étaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET) et Madame Michèle ROL (pouvoir à Madame Valérie PETIT).

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 07 octobre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Madame Martine CABARET, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Convention avec Chartres Métropole pour la vidéoprotection.
- Paiement de factures sur la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- Décision du Maire : virement des dépenses imprévues en investissement.
- Questions diverses.

CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR LA VIDEOPROTECTION

Les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Pour ce faire, une convention de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif doit être conclue entre l'EPCI et chaque commune intéressée pour en fixer les modalités.

Le comité technique commun (Chartres métropole et CIAS / Ville de Chartres et CCAS) en sa séance du 6 novembre 2019 a émis un avis favorable pour l'extension du périmètre des services communs du Centre de Supervision Intercommunal (CSI). Cela a été mis en place au 1^{er} janvier 2020.

Le projet de vidéoprotection de Chartres métropole englobe tout à la fois la mise en œuvre d'un système de caméras ainsi que le renvoi et l'exploitation des images à un CSI.

Aussi, afin d'améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens, de répondre aux demandes de sécurité et de prévention pour mieux lutter contre le sentiment

d'insécurité et de faciliter les investigations judiciaires des forces de l'ordre, la délibération du Bureau Communautaire BC2021/137 du 30 septembre dernier autorise le Président de Chartres métropole à signer avec chaque maire de l'agglomération qui le souhaite la Convention cadre de prestation de services de gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal, sur la base de l'article L. 132-14 du Code de la sécurité intérieure.

Cette convention :

- fixe les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal ;
- fixe les modalités de mise à disposition du matériel et des agents ;
- détermine les responsabilités de chacune des parties ;
- ne vaut pas transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire concerné.

La présente convention pourrait être conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 ou à défaut à compter de sa date de notification si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2022, pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le principe de gestion par Chartres Métropole du dispositif de vidéoprotection de la Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU ;
- **APPROUVE** les termes de la convention cadre de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal jointe en annexe de la présente délibération ;
- **ET AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

PAIEMENT DE FACTURES SUR LA SECTION INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre le règlement d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vue de pouvoir mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les factures avant le vote du Budget Primitif 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2020 ;
- **ET S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022 de la Commune.

DECISION DU MAIRE : VIREMENT DES DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a utilisé la totalité du compte 020 (dépenses imprévues - investissement), soit 4 000 €, pour les virer au compte 2152 (installations de voirie) afin de pouvoir régler les factures dues à l'Entreprise GENET pour les travaux de la rue de la Pyramide.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du Onze Novembre : Monsieur le Maire regrette que les élus non présents lors de cette cérémonie ne se soient pas majoritairement excusés de leur absence.

- Délégations de fonctions et de signature : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné délégations de fonctions et de signature à Monsieur Gérard GENET, 1er adjoint, et en son absence à Madame Jocelyne LERONDEAU, 2ème adjointe, dans les domaines suivants : finances, travaux, urbanisme et gestion funéraire.

- Remise des cadeaux de Noël : Les membres du Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide que la remise des cadeaux de Noël aux enfants, aura lieu à la salle Louis Vignon.

Cette année encore, le Père-Noël sera présent, le vendredi 10 décembre, de 18 h à 20 h, pour la remise des cadeaux aux enfants nés après le 31 décembre 2010.

- Fêtes de fin d'année : Une administrée a interpellé, par courrier, le Conseil Municipal quant à la sécurité sur la commune durant les fêtes de fin d'année.

- Présence de chevaux sur un terrain privé : Un courrier a été adressé aux membres du Conseil Municipal sur les désagréments engendrés.

- Acquisition du terrain le long du cimetière : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réalisation de cette transaction est actuellement en cours chez le notaire.

- Cimetière : Le règlement est finalisé. Il doit être envoyé en Préfecture, au Contrôle de Légimité. D'autre part, Madame Martine CABARET indique que la construction d'un ossuaire n'est pas la priorité. Le plus urgent est la recherche des ayants droit des concessionnaires des tombes abandonnées. A cet effet, Monsieur le Maire dressera un procès-verbal et des pancartes d'information seront déposées près des tombes concernées. L'aboutissement de cette démarche demande environ 3 ans.

- Abribus Cherville : Un devis sera demandé aux Etablissements LE CLAINCHE à Boisville-la-Saint-Père (28150), pour la réalisation d'une dalle en béton pour la pose d'un abribus et d'un panneau d'affichage municipal.

- Eglise : Monsieur le Maire doit se rapprocher de Madame Fabienne AUDEBRAND pour obtenir un diagnostic des travaux de réparations à effectuer sur l'église.

- Cantine : Une quarantaine d'élèves au moins seraient concernés par une aide au paiement des factures de cantine. Un état des lieux des ayants droit doit être établi.

- Recours à un T.I.G. : Madame Valérie PETIT demande s'il ne serait pas judicieux pour la commune d'avoir recours à l'emploi d'une personne devant effectuer un travail d'intérêt général pour aider l'employé communal dans le désherbage des trottoirs, le ramassage des feuilles, le nettoyage des caniveaux...

Cette proposition ne peut être envisagée car il faudrait une personne disponible pour pouvoir encadrer « ce T.I.G. ».

- Dépôts sauvages : Quelles mesures prendre... ? Il s'agit souvent de dépôts sur des terrains privés.

- Poteau rue de la Planche : Un support plus long doit être acheté pour changer l'existant, supportant le panneau « sens unique » dans la rue de la Planche.

- Fils téléphoniques rue des Bois : Toujours distendus. Il est très difficile d'avoir un interlocuteur chez ORANGE...

- Grippe aviaire : Il nous est signalé une recrudescence de la grippe aviaire. A chacune des personnes concernées de respecter au mieux les mesures de prévention.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole : Le prix de revient du mètre linéaire pour nettoyer les eaux de ruissellement s'élève à 1,10 € par an. Pour l'ensemble des 66 communes de l'agglomération, cela représente 214 kilomètres.

- Stationnement : Il est signalé que trois véhicules se garent habituellement sur la pelouse au niveau du 19 rue des Acacias. Compte tenu de la météo, le trottoir va être abîmé et la tondeuse ne pourra plus passer. Il est stipulé que des travaux sont en cours. Monsieur le Maire va se rapprocher des habitants concernés.

- Commission d'action sociale (ancien CCAS) : Une réunion de ses membres a eu lieu le samedi 6 novembre, à la mairie. Il a été décidé de reconduire le bon d'achat pour un montant de 40 € par personne. La distribution aura lieu le samedi 11 décembre, sur Cherville et Oconville à partir de 9 h 00, et sur Oinville et Poissac à partir de 9 h 30.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 27 janvier 2022 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 15.

LE MAIRE,
Christophe LETHUILLIER.

